Nations Unies S/PV.4571



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4571e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège, à New York, le jeudi 11 juillet 2002, à 12 h 25

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait paraître le communiqué ci-après, qui tient lieu de procès-verbal :

« À sa 4571e séance, tenue à huis clos le 11 juillet 2002, le Conseil de sécurité a examiné le point intitulé "La situation en République centrafricaine".

Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité le général Lamine Cissé, Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, à participer au débat sur la question, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil a entendu un exposé du général Lamine Cissé.

Les membres du Conseil ont eu avec le général Lamine Cissé une discussion constructive. »

02-47399 (F) 110702 110702
0247399